

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Les propos du ministre du Travail étaient conformes à d'autres exprimés auparavant et, ce qui est peut-être plus important, avec l'observation du premier ministre qu'une telle étude s'imposait depuis longtemps. Voilà pourquoi, il y a quelques mois, on a institué un groupe d'étude spécial.

L'hon. George Hees (Northumberland): Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire à poser au ministre du Travail. Comme il a dit que nos lois ouvrières ne correspondaient plus à la réalité et que nos lois sur les relations ouvrières étaient fondamentalement inéquitables, va-t-il présenter des modifications au Code du travail du Canada pour rectifier la situation qui, a-t-il dit, s'était aggravée au cours des dernières années?

M. l'Orateur: A l'ordre. A mon avis, la question du député de Northumberland n'est qu'une répétition de celle du député d'Okanagan-Revelstoke.

[Plus tard]

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, bien que je ne désire pas répéter la question posée par le député d'Okanagan-Revelstoke j'aimerais interroger le ministre du Travail au sujet du discours qu'il a prononcé à Halifax et dans lequel il a parlé de nos lois démodées sur les rapports entre le patronat et la main-d'œuvre. Étant donné l'urgence de cette question, pourrait-il maintenant demander à l'équipe spéciale qu'il a établie de faire rapport avant la fin de 1967 plutôt qu'en 1968 afin que nous puissions prendre des dispositions prochaines.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député propose que le rapport soit soumis avant la fin de 1967. Sa question entre donc dans la catégorie de celles qu'on peut consigner au *Feuilleton*.

M. Grafftey: Monsieur l'Orateur, vu l'urgence de l'affaire pourrait-on me permettre de poser ma question autrement. Le ministre songe-t-il à la possibilité de former, en plus de cette équipe de travail, d'autres groupes d'étude et des symposiums chargés de faire enquête?

L'hon. M. Nicholson: Pour la gouverne du député, et à cause de son sarcasme, je lui rappellerai que le groupe spécial n'a pas été mis sur pied par le ministre du Travail mais par le premier ministre; celui-ci a déjà annoncé à la Chambre qu'il espérait pouvoir présenter un rapport provisoire bien avant le début de l'année.

[M. Johnston.]

M. Grafftey: Le problème étant si urgent, vers quelle date peut-on compter sur des mesures?

LA PÊCHE

L'ABOLITION DE LA CHASSE AUX PHOQUES RÉCLAMÉE PAR LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, dans l'espoir que le ministre des Pêcheries est de meilleure humeur aujourd'hui, j'aimerais lui demander s'il a reçu une demande de la Société protectrice des animaux en vue d'interdire le massacre cruel et nuisible des jeunes phoques et si les instances de cet organisme ont vaincu sa répugnance à prendre des mesures en ce sens?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Oui, monsieur l'Orateur, j'ai reçu vendredi soir un télégramme de M. A. L. MacLaurin, président de la Société protectrice des animaux du Canada. Son télégramme ne m'a pas étonné, car la veille de l'ouverture de la chasse aux phoques, il avait envoyé une circulaire aux journaux du pays leur annonçant qu'il réclamerait la suppression de toutes ces opérations.

Voici ma réponse au télégramme de M. MacLaurin:

En réponse à votre télégramme du 17 mars, j'examinerai le rapport écrit de vos observateurs Saint-Onge et Johansson à la lumière des renseignements fournis par mes fonctionnaires et par le groupe de représentants des sociétés canadiennes et internationales auxquels nous avons fourni le transport. Malgré les rapports contradictoires, y compris ceux d'individus peu sérieux, de toute évidence, les conditions de chasse aux phoques en 1967 étaient par suite d'un règlement révisé et de son application intégrale meilleures au point qu'elles se comparent maintenant, peut-être même avantageusement, à celles qui règnent dans bon nombre d'entreprises où l'abattage d'animaux est nécessaire. Étant donnée l'importance de la chasse aux phoques pour un bon nombre de résidents des provinces atlantiques ayant peu d'occasions de se faire des revenus, je ne saurais envisager l'abolition de la chasse à l'heure actuelle, mais je vous assure que nous continuerons de chercher à améliorer davantage les conditions.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, étant donné le peu de revenus provenant de ces activités—je crois que chaque chasseur gagne environ \$300—ne serait-il pas moins onéreux pour le gouvernement que le pays paye ces gens, plutôt que de continuer à ternir la réputation du Canada comme on le fait sans que le ministre cherche à y remédier?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois que les propos du très honorable chef de l'opposition tiennent plus de la controverse que d'une question.